

Intervention de Mme Armelle LIDOU

Chef de Coopération, Délégation de l'Union européenne en Tunisie

Séminaire de clôture – Jumelage Institutionnel "Renforcement des capacités des structures en charge de la surveillance du marché, de la qualité des produits et de la protection du consommateur"

6 novembre 2014

Hôtel El Mouradi - Gammarth

Mme Nejla MOALLA HARROUCH, Ministre du Commerce et de l'Artisanat,

M. Abdallah YAH-YA-OUI, chef de projet du Pays bénéficiaire, directeur général du commerce extérieur, ancien directeur de la DQPC (Tunisie),

M. Mohamed Lassaâd LABIDI, directeur général de l'Institut national de la consommation (Tunisie),

Chers chefs de projet des Etats-membres, je veux saluer ici pour la France M. Stanislas MARTIN de la DGCCRF et Mme Fabienne CHOL, Directrice générale de l'Institut National de la Consommation, Mme Eva Günther, de la Fédération allemande des associations de consommateurs et enfin M. René Kalfa du Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs de Belgique,

Chers participants,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier chaleureusement, Madame la Ministre, d'avoir invité la Délégation de l'UE à prononcer quelques mots à l'occasion de la clôture du jumelage : "Renforcement des capacités des structures en charge de la surveillance du marché, de la qualité des produits et de la protection du consommateur". Madame Laura Baeza, Ambassadeur de l'UE en Tunisie, actuellement en déplacement, regrette vivement de ne pouvoir être parmi vous aujourd'hui. Elle m'a demandé de vous dire tout l'intérêt qu'elle apporte à ce projet financé par l'UE à hauteur de 1.4 million d'Euros, pour une durée de 2 ans et demi, qui a été géré efficacement sous l'impulsion de notre dynamique CRJ, M. Roland Laval, que nous remercions pour son implication et son énergie.

L'agenda de cette journée étant particulièrement dense, je souhaiterais concentrer mon intervention en essayant de revenir avec vous à l'essentiel: le pourquoi de notre action et les résultats auxquels nous sommes arrivés. Je crois que cela nous aidera à tracer des perspectives pour l'avenir.

* * *

Tout d'abord, ce jumelage à l'intitulé compliqué pour le néophyte "*Renforcement des capacités des structures en charge de la surveillance du marché, de la qualité des produits et de la protection du consommateur*" doit être remis dans son contexte. Depuis 2008, l'UE a financé un ensemble de projets en vue de la signature entre la Tunisie et l'UE d'accords 'ACAA', c'est-à-dire d'accords de reconnaissance mutuelle des systèmes d'évaluation de la conformité de produits industriels. Ces projets visaient (entre autres) :

1. à harmoniser le dispositif législatif et réglementaire Tunisien sur la sécurité des produits industriels avec le dispositif de l'UE ;
2. à harmoniser les normes industrielles tunisiennes avec celles de l'UE ;
3. à soutenir la mise à niveau des institutions chargées du développement des normes et du contrôle de leur application effective (l'infrastructure qualité).

Très concrètement, la signature des accords ACAA, secteur par secteur, permettra l'introduction directe sur le marché européen des produits tunisiens du secteur en question, sans devoir recourir à des doubles inspections aux frontières de l'Europe. Il en résultera une réduction des coûts pour les entreprises, une facilitation des flux commerciaux entre la Tunisie et l'UE. *In fine*, l'économie tunisienne en sortira renforcée.

Dans le même mouvement - et c'est l'autre côté de la médaille, tout aussi important - l'application de nouvelles normes de sécurité par des institutions mieux "armées" pour exercer leurs missions garantira une meilleure protection du consommateur tunisien. Chacun comprendra que si ce système est inopérant, il ne peut y avoir de signature d'un ACAA avec l'UE. En ce sens, la mise à niveau du système de surveillance du marché est une précondition à la conclusion d'ACAA entre l'UE et la Tunisie.

* * *

C'est précisément à ce niveau qu'intervient le jumelage dont nous célébrons la clôture aujourd'hui: le projet visait à soutenir la réforme du système tunisien de surveillance du marché, notamment par le renforcement de la Direction de la Qualité et de la Protection du Consommateur (DQPC) du Ministère du Commerce et de l'Artisanat.

Pour la surveillance, le projet visait l'introduction d'une nouvelle approche en Tunisie. Cette approche opère un renversement de la charge de la preuve, de l'Etat à l'entreprise: c'est à celle-ci de prouver que son produit respecte les exigences essentielles de sécurité. De son côté, l'Etat procède à un contrôle de produits mis sur le marché par échantillon, basé sur une analyse des risques.

Ce système n'est pas sans failles – comme l'a démontré récemment la crise de la viande chevaline en Europe – mais c'est sans doute celui qui donne les meilleures garanties d'une protection du consommateur au niveau national.

La réorganisation du système tunisien selon ce modèle est une tâche nécessaire mais ambitieuse et le jumelage reflétait cette ambition ; nous devons admettre que les résultats dans certains domaines du projet ont parfois été inégaux. Le contexte politique récent – dont nous sommes certains qu'il bénéficiera, à terme, à l'éclosion d'une Tunisie démocratique et moderne - a engendré des turbulences qui se sont traduites par le retrait de l'agenda législatif de l'ANC de la loi sur la sécurité des produits industriels, texte qui posait les grandes lignes de la réorganisation de la surveillance du marché en Tunisie.

Dans ce contexte, il a été décidé de porter l'effort sur le système de protection des consommateurs, en charge d'informer le consommateur Tunisien sur les risques qu'il peut encourir. Cela s'est traduit par une réallocation des ressources vers le volet de coopération entre l'INC et ses homologues français et belges. Le jumelage s'est focalisé sur les activités de mise à niveau de l'Institut National de la Consommation: jeune institution, l'INC est appelée à devenir

une des structures clef de l'infrastructure qualité tunisienne et à jouer un rôle déterminant pour la protection du consommateur.

Concrètement, le fonctionnement de l'INC a été amélioré dans plusieurs domaines. Je citerais, à titre d'exemple, les 5 résultats suivants :

- au bénéfice direct des consommateurs tunisiens, une première vague d'essais comparatifs a eu lieu: la qualité de douze références de lait commercialisées en Tunisie a été comparée scientifiquement, et les résultats ont été publiés dans le mensuel "Conjoncture" d'avril 2014. Nous tenons à saluer cette bonne pratique, une première en Tunisie, et je suis sûre que chacun attend avec intérêt les études à venir;
- pour les jeunes et futurs consommateurs tunisiens, deux vidéos éducatives 3D ont été produites, ainsi que le jeu éducatif "Yassine et Yasmine"¹;
- Un plan du futur code de la consommation tunisien a été élaboré;
- Le système d'information de l'INC a été amélioré grâce à la mise en service d'un serveur informatique financé par le programme européen "PCAM";
- Enfin, une stratégie de communication a été élaborée, un nouveau site internet est opérationnel, plusieurs activités de communication ont déjà eu lieu.

* * *

En conclusion, je souhaite souligner que les leçons tirées de ce projet se révèlent d'ores et déjà très utiles. En ce sens, ce jumelage aura fait figure de précurseur. Il est sans doute venu un peu trop tôt si on se place dans la perspective des ACAA, mais certainement à point nommé pour les consommateurs.

Nous venons d'apprendre que le Ministère du Commerce et de l'Artisanat a décidé de créer une Task Force "Surveillance du Marché" pour finaliser les lois sur la sécurité des produits industriels et sur la sécurité alimentaire.

C'est une bonne nouvelle ; ce dispositif donnera, j'en suis sûre, une forte impulsion à la restructuration de la surveillance du marché en Tunisie et nous serons, Madame le Ministre, particulièrement attentifs à examiner des besoins additionnels d'appui technique pour cette task force.

Merci à toute l'équipe du jumelage, à l'UGP3A pour son travail,

Merci pour votre attention.

¹ à l'origine : "Théo et Léa" par INC-France, qui en a cédé les droits à INC-Tunisie